

# REPORTERS SANS FRONTIERES

**EPU adoption du rapport Bahreïn:  
19 septembre 2012**

Reporters sans frontières dénonce la confirmation, le 4 septembre 2012, par la Haute Cour d'appel, de la condamnation à perpétuité du blogueur **Abduljalil Al-Singace**, et de 19 autres défenseurs des droits de l'homme.

Quant au blogueur **Ali Abdulemam**, et condamné à 15 ans d'emprisonnement par contumace, il est toujours porté disparu et nous en sommes sans nouvelles.

Par ailleurs, le 10 septembre 2012, une cour d'appel a rejeté la demande de libération sous caution de **Nabeel Rajab**, président du Bahrain Center for Human Rights et du Gulf Center for Human Rights. La cour a reporté au 27 septembre prochain l'audience en appel concernant sa participation du à trois manifestations non autorisées, pour laquelle il purge actuellement une peine de trois ans d'emprisonnement. Le Gulf Center for Human Rights a dénoncé les mauvais les traitements qu'il a subis au cours de sa détention et lors de l'audience du 23 août 2012, concernant les accusations de diffamation pour lesquelles il a été finalement innocenté, le dissident a déclaré avoir subi des tortures physiques et psychologiques alors qu'il était à l'isolement.

Contrairement aux affirmations des autorités, le journaliste et blogueur **Ahmed Radhi**, poursuivi pour "rassemblement illégal" et "trouble à l'ordre public" après des aveux forcés, est maintenu en détention. Son arrestation serait due à ses critiques du projet d'union entre le Bahreïn et l'Arabie saoudite sur la radio *BBC Arabic* et sur la chaîne d'opposition *Lulu TV*, basée à Londres.

L'accès au pays pour les journalistes étrangers et ONG de défense des droits de l'homme/liberté de l'information avait été interdit en mai dernier et l'impunité des bourreaux est toujours garantie.

RSF déplore l'échec du Bahreïn dans la mise en œuvre de recommandations les plus importantes de la Commission d'enquête indépendante, à savoir la libération des personnes emprisonnées pour l'unique exercice de leurs droits à la liberté d'expression et de rassemblement pacifique, et la traduction en justice des hauts responsables impliqués dans des cas de torture et autres graves violations des droits humains.

Les procès et les confirmations des condamnations en appel fin août, début septembre montrent bien que les autorités du Bahreïn n'entendent pas respecter leurs engagements internationaux.

Sur les 176 recommandations émises en mai dernier pratiquement rien de concret n'a été fait pour entamer le moindre processus de mise en œuvre.

Il est urgent que le Conseil des droits de l'homme, s'il veut maintenir sa crédibilité, exige que le Bahreïn rende compte de ses actes.